

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 27 mai 2021

Membres présents : Bruno FARINE, Marie-Bénédicte BRUN, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Sonia DAVID, Damien EVRARD, Véronique REGNAULT, Marceline MATRAT, Christian GILBERT, Frédéric COLLARD, Nicolas CHARPENTIER, Solène VAILLOT, et Pascal DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Marceline MATRAT.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 15 avril 2021 ;
- **PREND** connaissance des décisions du Maire prises en vertu de la délibération n°13-2020 du 28 mai 2020, à savoir :
 - Signature du devis suivant : fourniture et pose d'alimentations électriques dans l'office de la nouvelle salle communale auprès de l'entreprise Assier pour un montant de 1 436,40 € ;
- **PREND** la délibération n°24-2021 pour clôturer l'emprunt relatif aux marchés de travaux Cœur de Village et rembourser de manière anticipée le montant de 125 607,36 € ;
- **PREND** connaissance des démarches effectuées dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du pré de l'orme. Après 3 propositions, Monsieur le Maire souhaite signer le devis de mission de maîtrise d'œuvre de la société C3i qui paraît la plus professionnelle et qui laisse la possibilité d'avancer par étapes successives. Un cahier des charges va être défini.
- **PREND** la délibération n°25-2021 pour :
 - INVESTISSEMENT**
 - ajouter la somme de 125 600 € à l'article 1641 « Emprunts en euros », chapitre 16, afin de pouvoir rembourser le capital de l'emprunt relatif aux marchés de travaux Cœur de Village,
 - ajouter la somme de 1 500 € à l'article 2031 « Frais d'études », chapitre 20, afin de pouvoir régler la partie avant-projet du devis C3i en vue de l'aménagement de la rue du pré de l'orme,
 - ajouter la somme de 1 650 € à l'article 2188 « Autres mobilisations corporelles », chapitre 21, afin de pouvoir régler le devis retenu correspondant aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'édification d'un abribus dans Moussey,
 - retrancher la somme de 125 600 € à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions », chapitre 21 de la somme prévue pour les travaux sur l'ancien presbytère qui n'auront pas lieu cette année,
 - retrancher la somme de 3 150 € au chapitre 020 « Dépenses imprévues » ;
- **PREND** la délibération n°26-2021 pour approuver les termes et la signature de la convention « Assistance Logiciels aux Collectivités » du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **PREND** la délibération n°27-2021 pour approuver les termes et la signature des contrats de location et de maintenance d'un copieur et d'une solution de Gestion Electronique des Documents avec les sociétés AR Technologie et BNP Paribas pour une durée de 63 mois ;

- **PREND** la délibération n°28-2021 pour approuver la convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations à but non lucratif ;
- **PREND** la délibération n°29-2021 pour demander au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public rue de Beaulieu ;
- **PREND** la délibération n°30-2021 pour créer un poste permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 28/35ièmes pour la secrétaire de mairie ;
- **PREND** connaissance du projet City Park proposé par la Commission Jeunesse ;
- **PREND** la délibération n°31-2021 pour accepter l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport pour un montant de 55 €, ce qui permettra d'obtenir des conseils techniques et juridiques pour le dossier City Park, et désigner Damien EVRARD, Vice-Président de la Commission Jeunesse, pour représenter la commune auprès de l'association ;
- **ORGANISE** les permanences pour la tenue des bureaux de vote, et **DEFINIT** les membres de ces bureaux de vote ;
- **DECIDE**, en plus de la retraite aux flambeaux qui devrait être organisée par le Comité des Fêtes, de prévoir un feu d'artifice pour le 13 juillet au soir sans apéritif à l'issue de celui-ci afin de respecter les conditions sanitaires.

Questions diverses :

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collectif « Sauvons nos classes au collège de Bouilly » a envoyé un mail aux communes suite à la nouvelle perte d'une classe et à la suppression du poste d'allemand, alors que le collège ne perd pas d'élèves. Il est convenu que Monsieur le Maire va prendre contact avec le Maire de Saint Pouange, l'objectif étant que l'ensemble des communes concernées envoie un courrier à l'Inspection académique. De plus, une information sur la pétition lancée en ligne va être diffusée sur PanneauPocket.*
- *Monsieur le Maire relate une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un « salon de coiffure ambulante ». Quelques informations complémentaires vont être demandées à la personne. Il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'abrogation de la délibération sur l'occupation du domaine public qui est prévue sur l'année civile et l'adoption d'une nouvelle délibération prévoyant la redevance sur 12 mois roulant.*
- *Monsieur Frédéric COLLARD relate des remarques d'habitants sur la dégradation des bas-côtés de la route de Villebertin jusqu'au niveau de la route de Chaource. Monsieur le Maire explique que, suite à des problèmes liés à la circulation des camions et des tracteurs, le Service Local d'Aménagement du Conseil Départemental a curaté et posé un bitume qui devait se compacter avec le temps. Mais, la circulation est camions nuit à ce compactage. Le Service doit réintervenir.*
- *Madame Sonia DAVID demande des informations sur les travaux réalisés rue du Vazon. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du raccordement au tout-à-l'égout du bâtiment situé derrière le 12 rue du Vazon. Monsieur Frédéric COLLARD en profite pour relater des problèmes de stockage de pneus et d'odeurs d'hydrocarbures sur ce terrain. Monsieur le Maire va contacter le propriétaire.*
- *Monsieur Pascal DELAUNAY s'inquiète de la gestion des déchets sur le secteur du Barséquanais avec suppression du ramassage, dépôt des déchets ménagers dans un réceptacle, et augmentation des tarifs en particulier en cas de dépôt plus de 12 fois par an. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la mise en place d'une tarification incitative pour*

une meilleure gestion des déchets par les ménages. Toutefois, il s'étonne qu'elle ne soit pas plus progressive, et en profite pour informer le conseil municipal que des tarifications incitatives vont être mises en place à l'avenir sur les secteurs de Troyes Champagne Métropole. Chaque groupement de communes a sa propre gestion en la matière.

Bruno FARINE	Marie-Bénédicte BRUN	François TALBOT
Michèle HOELTZENER-THOYER	Sonia DAVID	Damien EVRARD
Véronique REGNAULT	Marceline MATRAT	Christian GILBERT
Frédéric COLLARD	Nicolas CHARPENTIER	Solène VAILLOT
Pascal DELAUNAY	Gilles ALLAIN	